

Intrusion sur terrasse privative

Par michel64800, le 28/11/2016 à 17:54

Bonjour

Nous avions installé une barrière bois hate de 1.20 m sur notre terrasse privative, que le syndic par la suite nous a demandé d'enlever, apres discussion avec eux nous avion envisagé de rebaisser cette barrière à 25cm au dessus du muret qui entoure la terrasse et a l'interieur et de pose des bacs à fleurs pour la faire disparaître, mais l'agence qui gère l'appartement a décidé d'envoyer deux ouvriers démonter la nouvelle barrière et de l'emporter ceci en notre absence sans huissier et sans aucun titre exécutoire du tribunal. En avez t'il le droit car pour moi c'est une violation de domicile et même un vol puisque il ont emmenés tous les elements de cette barrière qui m'appartient?